

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 novembre 2016

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, M. MOREAU Mathieu, , Mme BEZIAUD Liliane, M. ROLLAND Yohann, M. VALE Cédric, Mme JOLY Josselyne.

Etaient excusés : Mme PAVION Stéphanie, M. DOISNEAU Mickaël.

Mme JOLY Josselyne a été nommée secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour :

Transfert de voirie communale à la Communauté de Communes Ouest Anjou

1- Tarifs salles

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs de location des salles de l'Auxence suivants à compter du 14/12/2016 Nota : à compter du 15/12/2016, l'ensemble des tarifs communaux en vigueur s'appliqueront à tous les habitants du territoire de la commune nouvelle « Val d'Erdre-Auxence ».

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	été	hiver	été	hivers
<u>PETITE SALLE</u> (95 personnes)			-	-
vin d'honneur	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
concours	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
autres manifestations (repas,...)	128,00 €	150,00 €	170,00 €	192,00 €
forfait chauffage réunion association*	-	4,50 €	-	
<u>GRANDE SALLE</u> (145 personnes)				
vin d'honneur	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
concours	64,00 €	87,00 €	92,00 €	116,00 €
autres manifestations (repas,...)	167,00 €	188,00 €	220,00 €	246,00 €
forfait chauffage réunion*		4,50 €		
<u>GRANDE SALLE + 1/2 PETITE SALLE</u>				
autres manifestations	217,00 €	253,00 €	287,00 €	323,00 €
<u>DEUX SALLES</u>				
autres manifestations	254,00 €	300,00 €	338,00 €	384,00 €

<u>SALLE(S) – Tarifs « Associations communales »</u> pour des manifestations <u>à but lucratif</u>	50,00 €	50,00 € + forfait chauffage : 4,50€	/	/
--	---------	---	---	---

*Tarifs hiver du 1^{er} octobre au 31 mars inclus,

- forfait chauffage réunion association du 1^{er} octobre au 31 mars inclus,

CAUTION : 300,00 €uros : la réservation sera effective à la réception du chèque de caution et du

chèque de règlement de la location.

Les tarifs de location de la grande salle + la ½ petite salle sont appliqués seulement pour les locations faites par des particuliers.

TARIFS à compter du 14/12/2016 du MATERIEL (en dehors de la salle de l'Auxence) :

Table : 3,30€ - Banc : 1,70€ Chaise : 0,80€.

2- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention portant approbation du renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2016-2019 avec la Caisse d'Allocation Familiale ainsi que la Mutualisé Sociale Agricole.

3- Indemnité de conseil 2016 du Trésorier

Le receveur municipal a transmis aux membres du Conseil municipal le montant de ses indemnités de conseil pour l'année 2016, qui s'élève à 408.41€ brut, soit 372.65€ net.

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil à 100 %, au receveur municipal.

4- Convention chemin de sentier de randonnée

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou,

Le P.D.I.P.R. est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental.

Ultérieurement, la commune pourrait faire la demande d'inscrire au P.D.I.P.R, les chemins ci-dessous :

- le **Chemin de la Richardière** (section C n°812 et appartenant en copropriété à Mr Chauvet Alain et Mme Chesneau Danièle),
- le **Chemine de la Friperie** (section C n°813 et appartenant à Mr Chauvet Alain.

Cependant, le dossier n'étant pas assez avancé à ce jour, le conseil municipal donne à l'unanimité, son accord pour autoriser le maire à signer une convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien avec les propriétaires privés des chemins énoncés ci-dessus.

5- Convention de passage pour la pose de busage « Rue des Templiers »

Lors de la réunion du 17/10/2016, le conseil municipal a donné son accord pour prendre à sa charge, pour un montant total maximum de 1 350 €, les travaux de renforcement de la conduite d'eaux pluviales en aval de la RD102 sur les parcelles B643 (THIERRY Gilbert) et B644 (BOISNEAU Raymond). L'entreprise Haignéré a été retenue pour un montant de travaux de 1 350 € TTC. Une convention sera établie entre la commune et les 2 propriétaires concernés.

6- Décisions modificatives

Paiement salaires : Décision modificative n°5 - budget Mairie

Afin de permettre le règlement des salaires, il est proposé la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement :

- Article 6411 (dépenses) Personnel titulaire : + 2 300 €
- Article 6419 (recettes) Remboursements rémunérations du personnel : + 2 300 €
-
-

7- Etude de devis

-Ordinateur portable : Validation du devis Ordi Passion (Villemoisian) d'un montant de 609€ net.

-Relevé topographique pour l'étude d'aménagement en cours de réalisation par le CAUE du « site camping-piscine » : Validation du devis Guihaire (Segré) s'élevant à 1 044 € TTC.

-Aspirateur garderie : Achat à Darty (Beaucouzé)-119.99 € TTC.

-Plancher local piscine :

Le devis de l'entreprise PREFAKIT (St Augustin des Bois) est retenu pour un plancher de 10 m x 4 m : 5 148 € TTC.

-Travaux site Stade de foot :

Validation du conseil municipal des devis suivant pour :

***l'acquisition d'un diffuseur sonore : devis de l'entreprise SPIE (Angers) d'un montant de 524,77€ TTC.

***la mise en place d'une porte au bâtiment du stade : devis de l'entreprise AL Menuiserie (Bécon les Granits) d'un montant de 2 055.44€ TTC.

-Travaux Mairie :

Le conseil municipal donne son accord au devis concernant l'acquisition de menuiseries extérieures : devis de l'entreprise BP Loire Menuiserie (Le Fresne sur Loire) d'un montant de 3 820.46€ TTC.

-Ecole :

Validation du devis de l'entreprise BP Loire Menuiserie (Le Fresne sur Loire) d'un montant de 336€ TTC pour l'acquisition de porte de placard.

Achat d'un lave-vitre karcher : 62 € TTC

8- Ajout à l'ordre du jour :

Transfert de voirie communale à la Communauté de Communes Ouest Anjou

Le conseil municipal décide de proposer à la Communauté de Communes Ouest Anjou d'ajouter à son périmètre de voirie communautaire à compter du 01/01/2017, la voie suivante :

- Voie la Houissière
 - Identification de la voie : V29
 - Largeur : 3.70 mètres
 - Longueur : 55.5 mètres
 - Surface : 267.5 m² ;
 - Etat : Bon

9-Questions diverses

-Travaux Syndicat d'eau (SIAEP) Route de St Sigismond : changement de la canalisation (début de chantier : janvier 2017 et pour une durée de 4 mois).

Une déviation sera mise en place par « La Rivière » et la route sera barrée à certaine période. La circulation restera accessible aux riverains et le département sera contacté pour les bus scolaires.

-Syctom : le verre et le papier ne seront pas collectés en porte à porte en début d'année 2017. Un conteneur semi-enterré par commune sera installé dans le bourg et pris en charge par le Sictom.

-Ragondins : 2 cages pour piéger les ragondins vont être achetées.

-Bilan du camping-piscine année 2016

Camping : recettes encaissées de 440€,

Piscine : recettes encaissées de 3 182€.

- Colis des aînés : la distribution avant Noël.

- Bulletin municipal : distribution fin décembre/début janvier.

-1^{ère} réunion de conseil municipal de la commune nouvelle Val d'Erdre-Auxence : jeudi 15/12/2016 à 19h.

Fin de séance : 23 heures.

Le secrétaire de séance,
Josselyne JOLY

Le Maire,
Michel BELOUIN